

Etes-vous un éco-driver?

Entre un conducteur agressif et un conducteur cool, il peut y avoir jusqu'à 40% de surconsommation de carburant. En guise de bonne résolution pour cette nouvelle année, adaptons notre style de conduite aux principes de l'éco-driving.

Il y a plus de 5 millions de voitures particulières en Belgique: si chaque voiture belge diminuait sa consommation moyenne d'un litre, 12.000 tonnes de CO₂ seraient ainsi évitées tous les 100 km. Tout bénéfice donc pour la planète et pour le porte-feuille des automobilistes...

Pour réduire sa consommation de carburant, nul besoin de faire de grands efforts. Il faut juste adapter notre style de conduite aux nouvelles technologies des véhicules. Depuis les années 70, la technique automobile a en effet fortement évolué, comme en témoignent les moteurs diesel à injection turbo et l'électronique dans les moteurs. La conduite automobile moderne, si elle veut être efficace et la plus écologique possible, ne doit donc plus être celle de l'époque de nos parents et grands-parents.

Une conduite économe et sûre

Pour tirer le meilleur parti de son véhicule et réduire ainsi au quotidien ses émissions polluantes, voici quelques conseils:

- Evitez de donner des gaz à l'allumage du moteur.
- Démarrez et roulez calmement les premiers kilomètres afin que votre moteur soit mis progressivement à température.
- N'emballiez pas votre moteur, passez rapidement à la vitesse supérieure. Ne montez pas dans les tours-minute: si vous roulez à l'essence ou au LPG, vous pouvez changer de vitesse sans problème à 2.500 tours, au diesel à partir de 2000 tours.
- Ne roulez pas trop vite et maintenez autant que possible une vitesse constante. À plus de 100km/h, la vitesse est l'élément déterminant en matière de consommation de carburant.
- Laissez rouler: lâchez votre accélérateur à temps au lieu de freiner au dernier moment. Utilisez le frein moteur et utilisez le rapport de vitesse le plus élevé. Les moteurs modernes coupent automatiquement l'arrivée de carburant dès que vous lâchez la pédale d'accélérateur.
- Aux accélérations et freinages brusques, préférez garder vos distances et anticiper les événements. Ce qui vous permet de mieux prévoir les réactions des autres usagers de la route: voitures, motos, vélos, piétons.
- Utilisez intelligemment l'appareillage de bord. N'enclemez l'airco qu'en cas de chaleur étouffante dans

le véhicule ou de vitres embuées. A vitesse élevée, une vitre ouverte entraîne une augmentation de la consommation de carburant jusqu'à 5% et la climatisation jusqu'à 10%.

- Evitez tout chargement inutile. Placez les bicyclettes de préférence sur un porte-vélos à l'arrière du véhicule et retirez les porte-bagages et les coffres à ski lorsque vous ne les utilisez pas. Un porte-vélos sur le toit entraîne une augmentation de la consommation de 20 à 30%; pour les coffres à ski, ce surplus atteint jusqu'à 10%, surtout à des vitesses élevées.
- Enregistrez votre consommation: mesurer, c'est savoir.
- Vérifiez régulièrement la pression des pneus. Une pression suffisante économise du carburant et augmente la durée de vie du pneu.
- Entretenez votre véhicule: une conduite sûre et économique requiert un véhicule en bon état.

Les particuliers concernés, mais aussi les entreprises

Toutes les études réalisées en conditions réelles de circulation démontrent que l'éco-conduite débouche sur une réelle baisse de la consommation de carburant. Suivant le type de parcours, l'économie de carburant varie entre 5 et 40% et c'est évidemment en ville que la surconsommation est la plus marquée en cas de conduite agressive.

D'autres avantages découlent aussi d'une conduite calme: baisse des coûts de maintenance, des coûts liés aux accidents, du stress, de la pollution sonore et bien sûr, des émissions de CO₂ et de particules polluantes. Chaque automobiliste peut donc s'inspirer de ces conseils. Mais ce pourrait être aussi le cas des entreprises qui possèdent d'importantes flottes automobiles professionnelles. En France, par exemple, La Poste a entrepris depuis environ deux ans de former ses chauffeurs aux principes de l'éco-conduite. Pour ce faire, elle a fait appel à des formateurs eux-mêmes spécialement préparés en Suisse où l'éco-conduite est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. A l'échelle d'une entreprise qui fait parcourir de nombreux kilomètres sur les routes à ses travailleurs, le bénéfice en économies de carburant et en diminution de la pollution peut être considérable. Une bonne idée donc à glisser dans l'oreille de votre patron en ce début d'année!

● D.E.

Mieux utiliser sa voiture

Pour en savoir plus sur la manière de faire en tant qu'automobiliste, des choix plus favorables à l'environnement, que ce soit à l'achat du véhicule, en matière d'entretien ou de style de conduite, le Réseau Eco-consommation a édité une fiche conseil intitulée «Mieux utiliser sa voiture» (fiche n°119). Cette fiche est disponible sur le site www.ecoconso.org ou sur demande au 081.73.07.30.

Avant l'achat d'une voiture, il est également conseillé de consulter le guide CO₂ de la voiture, DG Environnement, Service Public Fédéral de la Santé Publique, de la Sécurité de la Chaîne alimentaire et de l'Environnement, décembre 2006. Disponible sur <http://www.voiturepropre.be>.



Mieux entretenir son véhicule, passer les vitesses au bon moment, conduire de manière plus souple... Une façon simple de réduire sa facture de carburant et ses émissions polluantes.

Adaptation des salaires au 1^{er} janvier 2008

Dans les secteurs mentionnés ci-dessous, les salaires du personnel doivent être augmentés ou indexés au 1^{er} janvier 2008. Ces adaptations sont le résultat des accords que la CSC a conclus avec les employeurs.

Industrie alimentaire (CP 118)

Indexation des salaires de 1,57%: anciens salaires x 1,0157. Après, augmentation des salaires indexés de 0,86% (solde de l'augmentation salariale): anciens salaires x 1,0086. Cette augmentation salariale est appliquée sur tous les salaires, sauf

- si l'entreprise a converti cette augmentation salariale en un autre avantage moyennant une convention collective de travail (CCT);
- pour les ouvriers qui sont payés au salaire minimum sectoriel et qui entrent en service après le 1^{er} janvier 2008. Ils reçoivent cette augmentation salariale après 6 mois de service. Dans ces 6 mois, toute forme de contrat (aussi travail intérimaire) est comprise.

Commerce alimentaire (CP 119)

Indexation des salaires de 1,82%: anciens salaires x 1,0182.

Nettoyage (CP 121)

Indexation des salaires de 0,92%: anciens salaires x 1,0092.

Travaux techniques agricoles et horticoles (CP 132)

Indexation des salaires de 0,61%: anciens salaires x 1,0061.

Tabac (CP 133)

Indexation des salaires de 0,61%: anciens salaires x 1,0061.

Récupération de produits divers (CP 142.400)

Indexation des salaires de 1,99%: anciens salaires x 1,0199.

Agriculture (CP 144)

Indexation des salaires de 1,99%: anciens salaires x 1,0199.

Horticulture (CP 145)

Indexation des salaires de 1,99%: anciens salaires x 1,0199.

Entreprises forestières (CP 146)

Indexation des salaires de 0,59%: anciens salaires x 1,0059.

Horeca (CP 302)

Indexation des salaires de 1,647%: anciens salaires x 1,01647.

Salles de cinéma (CP 303.300)

Augmentation des salaires minimums et des salaires effectivement payés de 0,03 euro.

Gestion d'immeubles (CP 323)

Indexation des salaires minimums et des salaires effectivement payés de 2,7%: anciens salaires x 1,027 et augmentation des salaires minimums de 1%: anciens salaires x 1,01.

Vous pouvez toujours obtenir de plus amples informations sur les salaires qui sont d'application dans votre entreprise en vous adressant à vos délégués syndicaux ou à l'un des secrétariats de la CSC-Alimentation et services.

Indexation dans deux secteurs du métal

Dans les secteurs «Récupération de métaux» (SCP 142.01) et «Electriciens» (SCP 149.01), les salaires sont indexés à partir du 1^{er} janvier 2008.

Ceci signifie une augmentation des salaires (salaires barémiques et effectifs) de 1,99% dans ces 2 secteurs.

Puisque les index pour 2007 et 2008 sont connus, la CSC-Métal est en mesure de calculer le solde pour les deux secteurs. Revoici le calcul:

1. Récupération de métaux (SCP 142.01)

4,9% - (index au 1^{er} janvier 2007 (= 1,85%) + 0,7% au 1^{er} novembre 2007 + index au 1^{er} janvier 2008 (= 1,99%)) = 0,36%.
Cela signifie qu'au 1^{er} mai 2008, les salaires augmenteront de 0,36%.

2. Electriciens (SCP 149.01)

5,0% - (index au 1^{er} janvier 2007 (= 1,85%) + 0,7% au 1^{er} juillet 2007 + index au 1^{er} janvier 2008 (= 1,99%)) = 0,46%.
Cela signifie qu'au 1^{er} juillet 2008, les salaires augmenteront de 0,46%.

Les personnes qui souhaitent obtenir de plus amples informations ou qui désirent obtenir les salaires barémiques peuvent s'adresser au secrétariat de la CSC-Métal de leur région.

Offres d'emplois

CSC-Mons-La Louvière

Recrutement d'un permanent propagandiste interprofessionnel

Profil

- intérêt pour le monde du travail et de l'entreprise;
- connaissance des matières socio-économiques telles que sécurité sociale, fiscalité, mobilité, emploi, aménagement du temps de travail, négociations collectives, le transfrontalier, etc;
- capacité de lecture, de synthèse et de rédaction;
- capacité de gestion administrative;
- capacité à gérer et à mener des campagnes d'information, de communication;
- avoir une connaissance de base en législation sociale est un atout.

Conditions

- adhérer, connaître et défendre les valeurs de la CSC et du MOC;
 - être affilié à la CSC;
 - savoir s'intégrer dans une équipe;
 - une expérience dans une organisation de jeunesse, sociale ou d'éducation permanente est un atout;
 - disponibilité en soirée et le week-end;
 - habiter ou s'engager à habiter sur le territoire de la fédération de Mons-La Louvière;
 - être en possession d'un permis de conduire B;
 - capacité de travail sur Windows XP suite Microsoft, Word, Power Point
- Les candidatures écrites doivent parvenir par courrier ou par mail (larrigo@acv-csc.be) avant le 21 janvier 2008 à Monsieur Jean-Marc Urbain, Secrétaire fédéral CSC, rue Claude de Bettignies 10-12 à 7000 Mons. ●